

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC630

présenté par
Mme Lang, rapporteure

ARTICLE 4

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« consenties »,

les mots :

« prises en charge ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.